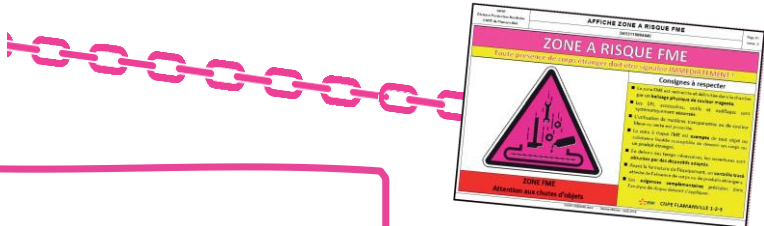


FME = FOREIGN MATERIAL EXCLUSION, OU EXCLUSION DES CORPS ÉTRANGERS

Zone à risque FME
Dispositif physique d'entrave de type balisage, chaînette ou barrière de couleur magenta.

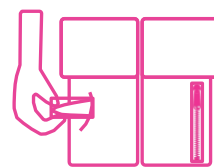


- ✓ La zone FME est aussi restreinte que possible
- ✓ Elle est propre et exempte de tout objet ou substance pouvant devenir un corps étranger

Elle est identifiée par des **pictogrammes** « risque FME »



En zone à risque FME, tous les outils, outillages et accessoires (dont EPI et effets personnels) utilisés doivent être **sécurisés**.



Poches fermées ou vides

Utilisation de dragonnes



En dehors des temps nécessaires à l'intervention,

Tous les équipements ouverts doivent être obturés par **des dispositifs provisoires de couleur magenta**.



Dès lors, les exigences liées aux zones à risque FME **ne s'appliquent plus**.



Avant la fermeture définitive d'un équipement,



Un **examen tracé** atteste de **l'absence de corps ou produit étranger** (l'examen est visuel le plus souvent et n'est pas nécessairement doublé un contrôle technique).

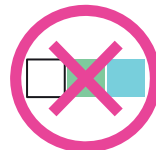
Dans le cas d'événement FME

(chute, perte, détection ou suspicion d'un corps étranger dans une zone à risque FME), je reste un professionnel du nucléaire.



L'information doit être **transmise au donneur d'ordre sans délai**.

En zone à risque FME,



L'utilisation de matière transparentes, bleues ou vertes est interdite.

TOUTEFOIS



Les EPI partiellement constitués de matières transparentes (heaume avec visière par exemple) sont autorisés.

L'Analyse de risques (AdR)

identifie si l'activité présente un risque FME particulier et élabore les parades spécifiques.

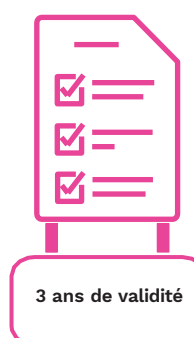


- Mise en place d'un gardiennage ?
- Reportage photo comparatif ?
- Mise en place de filets ou obturateurs spécifiques?



FME

Les intervenants en zone FME doivent :



Avoir réussi le **test de connaissances FME** disponible sur la base Euréka/PP58 ou e-campus